

N/REF : 20/09/2024 9H37 C:007312 I:13050

AFEDIM GESTION

V/Email reçu le Vendredi 20/09/2024 à 9H37

**2 ROND POINT DES ANTONS
44703 ORVAULT CEDEX**

SELON DEVIS N° 4090079

IMMEUBLE : RSD CESAR MANRIQUE
2 RUE LOUIS ARAGON
35000 RENNES

Rennes, le 27 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 ARAGON - MR PAUL BUJON 06 42 49 49 34
ETAGE : 1ER

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4090079 du 18/09/2024 d un montant de
175.57 € TTC

Donneur d'ordre : Mme L CROISNIER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.
REPLACEMENT SIPHON EVIER.
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS : TC TT Email envoyé le 18/09/24 à 14H22 Mme L CROISNIER

TC TT Email envoyé le 18/09/24 à 14H22 Mme N BOUIFFROR

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	146,31	146,31
	TOTAL H.T.		146,31
	T.V.A. a 20,00%		29,26
	TOTAL T.T.C.En EURO		175,57

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.